

02 oct 2018 -14:40

Les congés : un enjeu pour concilier travail et vie de famille

L'enjeu aujourd'hui tant pour les hommes que pour les femmes est de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle. Pour l'Institut, le système de congés actuel doit être revu sous une nouvelle perspective d'égalité de genre et de parentalité. Historiquement, la plupart des systèmes de congé et d'aménagements du temps de travail ont été créés sous l'influence d'une représentation traditionnelle de la maternité. C'est une des raisons pour laquelle les femmes sont encore les principales utilisatrices des différentes formules de congés (67%). Les femmes prennent aussi plus facilement que les hommes des congés à mi-temps ou temps plein (80% de femmes contre 20% d'hommes), cependant le nombre d'hommes diminuant leur temps de travail pour s'impliquer davantage dans leur vie familiale est en constante augmentation. Les deux évolutions les plus marquantes concernent le congé parental. Entre 2004 et 2017, le nombre d'utilisateurs/-trices a quasiment triplé, passant de 24 000 à près de 70 000 utilisateurs/-trices. La plus forte progression est enregistrée chez les pères dont le nombre a augmenté de 500% en moins de 15 ans.

Le système actuel présente l'avantage de proposer des formules presque sur-mesure pour tous les travailleurs et travailleuses mais a le désavantage d'être complexe et peu transparent. L'Institut souhaiterait réfléchir à une réforme globale et centralisée des différentes formules de congé tout en assurant le maintien des acquis sociaux. Ce système de congé devrait poursuivre trois objectifs : faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents ; renforcer la présence des femmes sur le marché du travail ; et renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la sphère privée.

« Il est indispensable d'induire un changement dans l'organisation de la sphère familiale afin de permettre aux femmes et aux hommes de mener une carrière professionnelle tout en prenant soins de leurs enfants ou de proches dépendants. Plus d'égalité dans la sphère professionnelle passe par plus d'égalité dans la sphère privée. » déclare Liesbet Stevens, directrice-adjointe de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

La parentalité comme critère protégé

L'Institut recommande à l'État belge d'ajouter la « parentalité » à la liste des critères protégés contre les discriminations fondées sur le sexe, comme le sont déjà la grossesse et la maternité. Cet ajout est nécessaire pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes et combattre les discriminations liées à la parentalité sur le lieu de travail. Actuellement, seules les femmes sont protégées contre un traitement défavorable suite à la demande ou à la prise d'un congé parental. Un traitement défavorable peut être par exemple l'exclusion progressive du ou de la travailleur/-euse, le retour à une fonction différente que celle exercée avant la prise du congé, etc. L'introduction du critère « parentalité » offrirait donc la même protection aux hommes et aux femmes.

Contact presse

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Caroline Loret-Vanderlinden

02 233 45 21

caroline.loretvanderlinden@iefh.belgique.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par

l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés.

Toute personne, victime ou témoin de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be